

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

7 JUIN 2005

PROPOSITION DE RÉOLUTION

RELATIVE À L'ÉRADICATION DE LA POLIOMYÉLITE(1)

—
RAPPORT DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES
QUESTIONS EUROPÉENNES
PAR **M. JOSY DUBIÉ.**
—

(1) Voir Doc. n°102 (2004-2005) n°1 et 2.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT	3
1 Exposé de l'auteur de la proposition	3
2 Discussion	3
3 Votes	4
TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION	5

RAPPORT

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes a examiné au cours de sa réunion du 7 juin 2005(1) la proposition de résolution relative à l'éradication de la poliomyélite.

1 Exposé de l'auteur de la proposition

La poliomyélite est une maladie qui a causé d'énormes dommages à travers les différentes vagues d'épidémies sur notre continent et sur la planète. Cette maladie a pu être éradiquée du continent européen et du continent nord-américain grâce à une politique volontariste dans le domaine de la vaccination.

L'organisation mondiale de la santé pouvait espérer avoir complètement éradiqué la maladie pour 2005 . Or, un rapport rendu public montre qu'il n'en sera pas ainsi étant donné que l'on assiste dans certains pays à une recrudescence de cette maladie ; notamment à partir du Nigeria où un foyer s'est reconstitué. Le rapport mentionne notamment que des raisons religieuses ont empêché toute vaccination.

Selon l'intervenant, compte-tenu des compétences qui nous sont reconnues, il est de notre devoir d'appuyer les efforts des pays qui s'opposent à ceux qui veulent empêcher la vaccination, pays qui font leur possible pour aboutir à l'éradication complète de cette maladie dangereuse.

Pour le reste, M. Miller s'en réfère aux développements de la proposition de résolution tout en insistant sur le fait que l'on ne peut accepter que des populations soient soustraites à la vaccination.

(1)

Ont participé aux travaux de la Commission :

Mme Derbaki Sbaï , Mme Jamouille (Présidente) , Mme Simonis , M. Vervoort , M. de Saint Moulin , M. Fontaine , M. Miller , Mme Persoons , M. Severin , M. Bouchat , M. Brocotte et M. Dubié (Rapporteur)

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Bertieaux, membre du Parlement
Mme Simonet, Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

M. Barbose, collaborateur de Mme la Ministre Simonet

Mme Drèze, experte du groupe PS

M. Kubla, expert du groupe MR

M. Hayois, expert du groupe cdH

2 Discussion

Mme Derbaki et M. Bouchat, respectivement pour leur groupe, souscrivent à ce texte qui se justifie pleinement. Toutefois, ils ont manifesté leur scepticisme quant à la réalisation technique de cette résolution même si elle est bien motivée. En effet, comment la Communauté française de Belgique va-t-elle entrer en contact avec ces pays où l'on constate une recrudescence , rappelant par la même occasion que l'Inde et le Nigeria sont des pays anglophones ?

M. Miller, en réponse aux questions sur l'applicabilité du texte, a mentionné le Nigeria et l'Inde en se fondant sur le rapport de l'OMS. Il pense que la réponse pourrait venir à travers les engagements multilatéraux que la Communauté française de Belgique entretient avec les organismes internationaux, et, de ce fait, faire partager ses préoccupations.

Pour élargir la portée de la résolution, il propose un amendement n° 1 libellé comme suit :

Modifier le 7ème paragraphe de la proposition de résolution de la façon suivante :

« ...qu'il pourrait avoir avec l'Inde et le Nigeria ainsi qu'avec tout autre Etat pouvant être concerné, ... »

Cet amendement est adopté à l'unanimité.

M. Dubié estime qu'il serait bon d'imaginer un processus de vérification de l'état d'avancement des propositions votées. Il s'inquiète de la résurgence de l'obscurantisme et attire notre attention sur ce phénomène.

A la question de Mme Derbaki sur le rôle joué par les islamistes, M. Miller propose de joindre en annexe du rapport l'article paru dans « Le Monde » du 6 mai 2005.

Mme Simonet pense en effet que ce problème doit être évoqué même si elle voit très mal comment l'on peut s'ériger en donneur de leçons.

L'éradication de la poliomyélite peut s'inscrire dans l'objectif 4 du millénaire.

Elle reconnaît que nous devons rester vigilants à l'égard des Etats avec lesquels nous avons des accords bilatéraux.

M. Bouchat voit dans ce problème un sujet que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

pourrait prendre en main, notamment par le biais des journées organisées sur le SIDA. On pourrait très bien imaginer une journée orientée sur la santé plutôt que sur le seul sujet SIDA.

3 Votes

La Proposition de résolution telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité des 12 membres présents.

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le rapporteur

La Présidente

J. DUBIE

V. JAMOULLE

TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

- Vu les programmes d’actions de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en vue de l’éradication planétaire de la poliomyélite ;
- Vu les derniers rapports de l’OMS faisant état de l’action d’un groupe de prédicateurs islamistes qui affirme à la population nigériane que la vaccination fait partie d’un complot occidental destiné à stériliser les femmes africaines en leur faisant avaler des médicaments contaminés ;
- Considérant que la poliomyélite est une maladie dangereuse et mortelle ;
- Considérant qu’il convient de poursuivre jusqu’à son terme les campagnes massives de vaccination contre la poliomyélite menées sous l’égide de l’OMS ;
- Considérant que seule une éradication mondiale de cette maladie protégera tout un chacun du risque d’être contaminé par la poliomyélite ;

Le Parlement de la Communauté française,

- ne peut accepter que l’on fasse courir à des populations démunies des risques d’une extrême gravité pour leur santé en les incitant à refuser les vaccins contre la poliomyélite qui leur sont offerts grâce au travail des organisations internationales telles que l’OMS, et la politique d’aide humanitaire menée par de nombreux Etats, au rang desquels se trouve la Belgique ;
- demande au Gouvernement de veiller, dans les relations internationales qu’il pourrait avoir avec l’Inde et avec le Nigeria, ainsi qu’avec tout autre Etat pouvant être concerné, à ce que les autorités de ces Etats prennent toutes les mesures nécessaires pour favoriser la vaccination contre la poliomyélite ;
- incite le Gouvernement, vu les compétences de la Communauté française en la matière, à relayer les préoccupations formulées par la présente résolution auprès des Gouvernements des entités fédérées, du Gouvernement fédéral ainsi qu’auprès de la Commission européenne, notamment dans le cadre de leur politique de coopération, de relations extérieures et d’Affaires étrangères. ;

— demande au Gouvernement de veiller à ce qu’aucune campagne de vaccination menée en Communauté française ne puisse jamais voir sa nécessité remise en cause par des motifs étrangers au domaine de la médecine, fondés sur la désinformation et l’entretien de la peur, et dont la conséquence serait de nature à porter gravement atteinte à la santé de celles et ceux à qui cette vaccination est adressée, de même qu’à la santé publique.